

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 9 décembre 2013 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

M. Réjean Rioux, conseiller,
M. Gilbert Larrivée, conseiller,
M. Maurice Vaney, conseiller,
Mme Micheline Lepage, conseillère,
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Mme Marie LeBlanc, conseillère, est absente.

Sont également présents Mme Cindy Lafrenière, greffière, M. Daniel Thériault, trésorier, et M. Marc Lemay, directeur général.

3 citoyens assistent à l'assemblée.

12 707

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

12 708

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 11 ET 18 NOVEMBRE ET DU 5 DÉCEMBRE 2013

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Gilbert Larrivée,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve les procès-verbaux des séances du 11 et 18 novembre et du 5 décembre 2013, tels que déposés aux membres du conseil.

ADOPTÉE

12 709

ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE NOVEMBRE 2013

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de novembre 2013 au montant total de 530 302,99 \$.

ADOPTÉE

12 710

DONS ET SUBVENTIONS

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal autorise le versement des subventions suivantes :

- Comité des paniers de Noël. 500 \$
- Chevaliers de Colomb (Guignolée) 100 \$

➤ Forum social bas-laurentien	100 \$
➤ Jeunesse J'écoute	100 \$
➤ Centre Alpha des Basques (30 ^e anniversaire)	50 \$
➤ Ciné-Plus de Trois-Pistoles (Film du temps des Fêtes)	275 \$
➤ Association du baseball mineur de Trois-Pistoles	3 150 \$
➤ CADFEL	3 500 \$

ADOPTÉE

12 711

BUDGET 2014 OMH DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du budget déposé à la Société d'habitation du Québec par l'Office municipal d'habitation de Trois-Pistoles;

ATTENDU QUE le Conseil est favorable à l'adoption de ce budget;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gilbert Larrivée,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal approuve le budget 2014 de l'O.M.H. de Trois-Pistoles et accepte de payer la quote-part municipale évaluée à 24 518 \$, soit 10 % du déficit anticipé de 245 181 \$.

ADOPTÉE

12 712

ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil autorise l'adhésion de la Ville à L'UMQ et au Carrefour du capital humain pour l'année 2014 pour un montant de 4 890,21 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

12 713

MONTANT D'APPARIEMENT FISCAL : MONTANT À PRÉVOIR DANS LE FUTUR

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Ville de Trois-Pistoles pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal ;

Pour ce motif,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville autorise le trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉE

12 714

EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL M. JOSEPH SAINT-LAURENT

Il est proposé par Gilbert Larrivée,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : la Ville de Trois-Pistoles autorise l'embauche de M. Joseph Saint-Laurent à titre de pompier à temps partiel, à compter du 9 décembre 2013. M. Saint-Laurent sera soumis à une période de probation d'une durée de 6 mois se terminant le 9 juin 2014.

ADOPTÉE

12 715

ÉTUDE DE RÉGIONALISATION DU SERVICE INCENDIE

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : la Ville de Trois-Pistoles participe à une étude visant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté des Basques.

À cette fin, la Ville de Trois-Pistoles s'engage à fournir au comité de pilotage toutes les informations nécessaires à l'élaboration de cette étude.

ADOPTÉE

12 716

ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi nous a fait parvenir une résolution (no 2013-11-175) par laquelle elle nous demandait de modifier les salaires des officiers et des pompiers à l'article 10 de l'entente d'entraide incendie entre la municipalité de Saint-Éloi, la Ville de Trois-Pistoles, la municipalité de L'Isle-Verte, la municipalité de Saint-Jean-Baptiste de L'Isle-Verte et la municipalité de St-Paul-de-la-Croix ;

Pour ce motif,

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville accepte la demande du conseil municipal de Saint-Éloi de modifier l'article 10 de l'entente d'entraide incendie afin d'ajuster le salaire des officiers à 18 \$ / h et celui des pompiers à 16 \$ / h pour l'année 2014 et d'inclure une clause d'indexation de 2 % pour les années subséquentes.

Que : M. Jean-Pierre Rioux, maire et Mme Cindy Lafrenière, greffière soient autorisés à signer l'addenda à l'entente d'entraide incendie à cette fin.

ADOPTÉE

12 717

SIGNATURE BAIL RIIP

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Gilbert Larrivée,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville autorise Cindy Lafrenière, greffière, à un signer bail pour la location d'un bureau par la RIIP Trois-Pistoles – Les Escoumins.

ADOPTÉE

12 718

TRANSFERT DE RÉSERVES FINANCIÈRES

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil autorise le transfert d'un montant de 30 000 \$ de la réserve financière pour l'entretien de l'usine de filtration vers la réserve financière pour l'entretien des étangs des eaux usées.

ADOPTÉE

12 719

RÉSOLUTION EN FAVEUR D'UN RENOUVELLEMENT À LONG TERME DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

ATTENDU QUE des ménages de notre municipalité de Trois-Pistoles ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU QUE les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

ATTENDU QUE ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

De : demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

De : demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

De : demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

De : transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard, et au ministre des Finances, M. Nicolas Marceau.

ADOPTÉE

12 720

RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET MARTIN - APPROBATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.4

ATTENDU QUE " Les excavations Léon Chouinard Ltée " ont présenté le décompte progressif No.4 au montant de 264 039,21 \$ (taxes incluses) pour les travaux réalisés en date du 30 novembre 2013 pour la réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Martin ;

ATTENDU QUE Génivar a procédé à la vérification des quantités et des montants inscrits à ce décompte et qu'ils sont jugés représentatifs de l'envergure des travaux réalisés en date 30 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE Génivar a recommandé l'approbation du paiement de ce quatrième décompte progressif ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Gilbert Larrivée,

Et résolu unanimement,

Que : La Ville de Trois-Pistoles autorise le paiement à Les excavations Léon Chouinard Ltée du décompte progressif no. 4 pour les travaux réalisés en date du 30 novembre 2013 au montant de 264 039,21 \$ (taxes incluses) ;

Que : Cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt No. 800 décrétant une dépense de 1 200 000 \$ et un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Martin.

ADOPTÉE

12 721

ENTENTE POUR LA PRÉSENTATION D'UN MATCH DES ANCIENS CANADIENS

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Gilbert Larrivée,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville entérine la signature de M. Frédéric Jean, directeur des loisirs, en date du 13 novembre 2013 relativement à l'entente entre les Productions Marc Verreault inc. pour l'équipe de hockey des anciens Canadiens et la direction des loisirs de Trois-Pistoles pour la présentation d'un match de hockey.

ADOPTÉE

12 722

TABLEAUX DES CARACTÉRISTIQUES – ROUTES OÙ LA CIRCULATION DES VTT EST PRÉVUE AU RÈGLEMENT 795

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec demande de fournir de tableaux de caractéristiques pour chacune des voies de circulation où l'on prévoit autoriser la circulation des VTT;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit confirmer que la circulation des VTT sera sécuritaire sur ces voies de circulation;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville approuve les tableaux des caractéristiques tels que déposés pour les rues Notre-Dame Ouest et du Parc et atteste que la circulation des VTT peut se faire de façon sécuritaire sur ces voies de circulation.

Que : Mme Cindy Lafrenière, greffière, soit désignée pour signer les tableaux de caractéristiques des voies de circulation pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

12 723

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 795 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VTT SUR CERTAINES RUES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 11 novembre 2013 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Gilbert Larrivée,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville adopte le Règlement no 795 concernant la circulation des VTT sur certaines rues.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

Avis de motion est donné par Gilbert Larrivée, conseiller, quartier Est, siège numéro 2, qu'il y aura présentation à une séance ultérieure de ce Conseil d'un règlement concernant un code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Trois-Pistoles.

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 744 CONCERNANT LA LOCATION DE LA MACHINERIE ET DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Jacinthe Veilleux, conseillère, quartier Nord, siège numéro 1, qu'il y aura présentation à une séance ultérieure de ce Conseil d'un règlement modifiant le Règlement no 744 concernant la location de la machinerie et des équipements municipaux.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'art.357 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, Me Cindy Lafrenière, greffière, dépose la déclaration écrite des intérêts pécuniaires telle que remise par chacun des membres du Conseil.

Mme Micheline Lepage, conseillère, déclare son intérêt dans le point suivant dû au fait que le contrat est octroyé à son conjoint et ne participe ni aux discussions ni au vote sur ce point.

12 724

ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET M. MAGELLA GAGNON RELATIVEMENT À L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE MARCHE ET DE SKI DE FOND

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles autorise M. Frédéric Jean, directeur des loisirs, à signer l'entente, entre la Ville et Monsieur Magella Gagnon relativement à l'entretien des sentiers de marche et de ski de fond.

ADOPTÉE

12 725

NOMINATION À LA CORPORATION DU MOTEL INDUSTRIEL

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil de Ville nomme M. Jean-Pierre Rioux, maire, et Mme Marie LeBlanc, conseillère, à titre de représentants de la Ville de Trois-Pistoles sur le conseil d'administration de la Corporation du Motel Industriel.

PÉRIODE DES QUESTIONS :

Les questions ont porté sur :

- 1- Étude de régionalisation;
- 2- Montant d'appariement fiscal;
- 3- Circulation des VTT.

12 726

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Gilbert Larrivée,
Et résolu à l'unanimité,**

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE

Jean-Pierre Rioux
Maire

Cindy Lafrenière
Greffière